

Sécurité de la vieillesse

de Petro-Canada permettraient de financer une bonne part d'un programme fédéral de revenu minimum garanti, pourvu, bien sûr, que nous conservions cet organisme et que nous développiions nos ressources pétrolières.

En terminant, je tiens à proposer certaines priorités. Premièrement, adoptons le bill C-6, en le rendant rétroactif de façon à en faire bénéficier tous les conjoints admissibles, qu'ils soient légalement mariés ou non. Deuxièmement, commençons dès maintenant à mettre en œuvre un régime de revenu minimum garanti indexé sur le coût de la vie pour tous les sans-travail âgés de 60 ans ou plus. Enfin, et j'espère que le ministre est attentif à ceci, entreprenons l'instauration graduelle d'un régime de revenu garanti pour remplacer d'ici à 1985 notre régime désuet de bien-être social.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à ce débat qui revient à chaque Parlement depuis de nombreuses années, parce que notre politique sociale, en ce qui regarde nos personnes âgées, en particulier, n'est pas sans lacunes. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^{lle} MacDonald) a dit dans son discours, il y a quelques minutes, que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et son parti avaient toujours pris une part active au débat en ce qui concerne les défavorisés, et je les en félicite. Je m'en voudrais tout de même de passer sous silence que, volontairement ou involontairement, l'honorable ministre a omis de mentionner également la part très active que mon parti et moi-même avons toujours prise en ce qui regarde l'âge de la retraite à 60 ans et le revenu annuel garanti. J'ai maintes fois émis à la Chambre l'idée d'une pension facultative à 60 ans, et j'ai défendu les personnes âgées qui vivent dans des situations économiquement malheureuses. J'y reviendrai tantôt.

En premier lieu, monsieur l'Orateur, il s'agit d'applaudir à la présentation de ce projet de loi par le gouvernement. Je félicite l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de l'avoir présenté parmi les premières mesures législatives que nous aurons à étudier.

J'aimerais rappeler à la Chambre que dès l'introduction de l'allocation au conjoint, je signalais des problèmes soulevés par le décès du conjoint et le retrait de l'allocation au conjoint survivant. En mars 1977, j'ai présenté une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander qu'à tout le moins, le gouvernement verse les deux tiers de l'allocation au conjoint, dans l'éventualité du décès du pensionné. La Chambre n'est pas sans savoir qu'un très grand nombre de personnes âgées sont aux prises avec des problèmes aigus de survivance. Ces personnes se retrouvent particulièrement dans le groupe de 60 à 65 ans. En effet, monsieur le président, ces gens sont dans la catégorie d'âge où les employeurs ne veulent plus d'eux, ou au moment où la santé ne leur permet plus de travailler et, de plus, le seul recours financier, dans de nombreux cas, c'est l'aide sociale. Travailler toute une vie pour se retrouver en face d'un maigre chèque d'assistance sociale tous les mois, voilà un triste aboutissement.

Le bill C-6 sera le bienvenu chez les gens du troisième âge qui ont souffert du retrait de leurs allocations. Mais comme ceux-ci également, j'espère que le projet de loi n'est qu'une étape vers un programme de sécurité de la vieillesse à 60 ans. L'an dernier, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDo-

nald), maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait présenté une motion d'opposition relativement à l'objet de ce bill. L'ancien gouvernement n'a pas bougé. Je me réjouis du fait que le présent gouvernement n'ait pas seulement fait des promesses farfelues durant la campagne. Ce projet de loi, je le répète, n'est pas une fin, mais une étape vers l'abaissement de l'âge de la pension à 60 ans. Du moins, je l'espère.

Le problème ne s'arrête pas là. La situation économique des pensionnés est précaire. Statistique Canada estimait que 43 p. 100 des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté sont des personnes vivant seules. La plupart sont des personnes âgées. Les pensionnés sans revenu de placements n'ont aucune protection contre les imprévus. Et quant à la hausse sans fin du coût de la vie, ils n'ont que l'indexation trimestrielle pour s'en prémunir. Voilà pourquoi, lors du débat suscité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'an dernier, je proposais un régime de pension facultative à 60 ans, régime qui serait instauré progressivement, en abaissant l'âge de la retraite à 60 ans, et du même coup en la rendant facultative. C'est-à-dire que ceux qui peuvent et veulent travailler pourraient le faire. D'ailleurs, une étude du Département de psychologie de l'Université Western, préparée pour le colloque national sur le vieillissement, à Ottawa, le 25 octobre 1978, indiquait une nette tendance vers la pension anticipée à 60 ans. Ce n'est donc pas à personne que l'on impose une retraite anticipée, puisque les personnes âgées le souhaitent ardemment.

Présentement, au Canada, il y a plus de 2 millions de pensionnés dont la moitié reçoivent le supplément du revenu garanti. Ce système de sécurité de la vieillesse et du revenu garanti pour les personnes âgées coûtait, l'an dernier, quelque 4.3 milliards de dollars au Trésor. Il est sûr qu'un système de pension facultatif à 60 ans, même instauré de façon progressive, coûterait de prime abord des sommes supplémentaires considérables. Par contre, un tel régime aurait pour effet de libérer un nombre d'emplois qu'on évaluait à 287,000 en 1977. C'est donc dire que l'on économiserait des sommes aussi importantes en prestations d'assurance-chômage en libérant ces emplois. Il ne s'agit donc que d'un réaménagement financier au sein de structures déjà existantes. A court terme, il s'agirait d'un déboursé considérable. Mais à moyen et à long termes, la société tout entière en bénéficierait.

J'admets, monsieur le président, qu'il est difficile hors d'un contexte de revenu annuel garanti de proposer des solutions globales et finales. Revenant au colloque du Conseil du bien-être social, qui se tenait l'automne dernier, j'aimerais citer un passage du rapport de l'Université Queen's qui disait ceci, et je cite:

L'importance d'un revenu adéquat d'un logement et d'un moyen de transport est capitale non seulement pour les personnes âgées mais aussi pour tout autre citoyen.

Cette citation illustre bien le bien-fondé d'un revenu annuel garanti dont nous les créditistes sommes les plus ardents défenseurs depuis le début de notre mouvement. La sécurité de la vieillesse n'a pas jusqu'ici permis à nos citoyens âgés de vivre une retraite tranquille. Les problèmes auxquels ils ont à faire face sont multiples, en passant par la détérioration de leur santé jusqu'à leur isolement du reste de la société.

Nous ne sommes plus au temps où un citoyen pouvait prétendre goûter à sa retraite. Ce qui attend le citoyen âgé, c'est l'incertitude, et jusqu'à la pauvreté dans de très nombreux cas. Il ne faut donc pas s'arrêter aux mesures que l'on